

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés :

VERSPIEREN SA
Courtier en Assurances
8 Avenue du Stade de France
93210 SAINT DENIS

Certifions que la Société :

BSL LYON
Immeuble le Fontenoy
96 Bd Vivier Merle
69003 LYON

**Et ce, en qualité d'assuré additionnel sur la police
souscrite par la Société BSL ENTREPRISE PRIVEE DE
GARDIENNAGE ET DE SECURITE**

est titulaire, par notre intermédiaire, auprès de la Compagnie :

ALLIANZ IARD
1 COURS MICHELET
CS 30051
92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX

d'une police n° **38.054.963** garantissant les conséquences pécuniaires de la RESPONSABILITE CIVILE pouvant lui incomber à la suite de dommages causés aux tiers dans l'exercice de ses activités telles que définies ci-après :

1-2-3 Prestations de sécurité en tous lieux et avec tous moyens matériels, nécessaires à la surveillance, au gardiennage, au contrôle, à la protection de tous biens meubles ou immeubles ainsi que celle des personnes dont la sécurité y est directement ou indirectement liée.

Toutes modalités d'exercice de ces activités, telles que surveillance directe, itinérante ou statique, rondes, télédétection, télésurveillance, vidéosurveillance, télésecrétariat, interventions, gardiennage avec chiens, etc.

Prévention de tous les types de risques, tels que vols, cambriolages, dégradations, vandalisme, incendie, fuites d'eau ou de gaz, pollutions accidentelles, pannes, explosions, risques industriels, etc.

MONTANT DES GARANTIES

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION, PENDANT TRAVAUX, PRESTATIONS (par sinistre)

DOMMAGES CORPORELS 10.000.000 €

Dont :

. Empoisonnements, intoxications alimentaires 1.000.000 €
. Dommages aux préposés de l'assuré (dommages corporels et matériels accessoires) 3.500.000 € par année d'assurance

MATERIELS ET IMMATERIELS CONFONDUS (y compris vol par préposés) 10.000.000 €

Dont :

. Dommages immatériels non consécutifs 2.000.000 €
. Atteintes accidentelles à l'environnement (y compris Corporels) 1.000.000 € par année d'assurance

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE, APRES TRAVAUX, PRESTATIONS, LIVRAISONS (par sinistre et par année d'assurance)

DOMMAGES CORPORELS, MATERIELS ET IMMATERIELS CONFONDUS (Y compris : « Pertes de clés ») 10.000.000 €

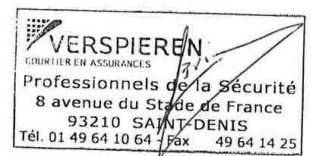
Dont :

. DOMMAGES IMMATERIELS NON CONSECUTIFS 3.000.000 €

DEFENSE ET RECOURS 10.000 € par litige et 20.000 € par année d'assurance

La présente attestation, valable du 01.01.2021 au 31.12.2021, sous réserve du paiement complet des primes, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager l'Assureur en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère. La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur.

Fait à St Denis, le 17.12.2020



Siège social :
1, avenue François-Mitterrand
BP 30200 - 59446 Wasquehal cedex

Etablissement de Saint-Denis :
8, avenue du Stade de France
93218 La Plaine Saint-Denis cedex

Tel . 01 49 64 10 64
Fax. 01 49 64 10 65
www.verspieren.com